

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DÉTACHEMENT SUR UN EMPLOI DE MAITRE DE CONFÉRENCES

Le dossier comporte :

- la déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat,**
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie,
- une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat,
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 de l'arrêté du 7 octobre 2009 et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions,
- un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux **qui seront adressés si le candidat est convoqué pour l'audition,**
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit,
- pour les candidats mentionnés à l'article 7° de l'article 7 de l'arrêté du 7 octobre 2009, une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'état ou du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur et une copie du rapport de soutenance du diplôme,

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français

Les candidats retenus pour l'audition doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae

Au dos de l'enveloppe ou sur le dossier doivent figurer le nom et l'adresse du candidat ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DOIT PARVENIR SUR SUPPORT PAPIER EN 3 EXEMPLAIRES AU PLUS TARD LE 25 MARS 2011, MINUIT, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. TOUT DOSSIER OU DOCUMENT ENVOYE HORS DELAI EST IRRECEVABLE.